PERSPECTIVE

Canada Mortgage and Housing Corporation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Vol. 17 — July-August 1982

Canada Mortgage and Housing Corporation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Canadian Housing Information Centre
Centre canadien de documentation sur l'habitation

Cours St. Pierre
page 3

Canada

TRANSFERS

Vivianne Fortin, Hull Branch to Word Processing Operator — Office Services, National Office.
Mark D. Lawlor, Solicitor, Legal Division, to Solicitor, Atlantic Field Support Centre.
Everett E. Dunham, Chief Inspector — Technical Services, Saskatoon to District Inspector — Technical Services, Prairies.
Razia K. Hudda, Senior Clerk — Taxes, Edmonton Branch to Clerk — Renewals and Amortization, Edmonton Branch.
Gail B. McLean, Clerk — Renewals and Amortization, Edmonton Branch to Senior Clerk — Taxes, Edmonton Branch.
Douglas G. Dennis, Manager, Kelowna Branch to Co-ordinator — Programs, B.C. General Manager's Office.
Gary M. Packwood, Chief Appraiser, Cranbrook Office to Chief Appraiser, B.C. Field Support Centre.
Rhoda D. Rempel, Statistical Clerk, B.C. General Manager's Office to Word Processing Operator, B.C. Field Support Centre.
Carole A. Desabrais, Supervisor — Sub-Records, Office Services to Supervisor — File Operations, Office Services.
Louise C. Charlebois, Operator — Data Conversion, Data Services Division to Data Control Clerk, Office of the Controller.
Ronald C. Waters, District Engineer, Atlantic Field Support Centre to Co-ordinator — Land Development, Atlantic General Manager's Office.
Jean M.E. Gilbert, Program Officer — Social Housing, Longueuil Branch to Federal/Provincial Agreement Officer, Quebec General Manager's Office.
Gilles Mérineau, District Inspector — Technical Services, Quebec North to District Inspector — Technical Services, Quebec South.
Pierre-Paul Martin, Senior Inspector, Laval and Laurentian Branch to Senior Inspector — Technical Services, Montreal Branch.
Sylvie Alguire-Jetté, Clerk, Montreal Branch to Accounting Clerk, Laval and Laurentian Branch.
Elizabeth Bloxham, Marketing Officer, Toronto Branch to Agreements Administration Officer, Toronto Branch.
Susan V. Kouhi, Clerk Typist — Real Estate, Thunder Bay Branch to Cashier, Thunder Bay Branch.
Andrew C. Nawagesic, Training Position, Thunder Bay Branch to Housing Development Officer — Rural and Native Housing, Thunder Bay Branch.
Glen R. Wither, Architect, Regina Branch to Architect, Prairie Field Support Centre.
Donna Downey, Chief — Loans Processing, Calgary Branch to Program Officer — Lending, Calgary Branch.
Estelle S. Vasquey, Senior Clerk — R.N.H., Edmonton Branch to Clerk — Decentralized Loans, Calgary Branch.
Mary Vroom, MSS Clerk, Calgary Branch to PIF Data Change Clerk, Calgary Branch.
Diane M. Marsh, Systems Analyst III, Systems Development Division to Chief — Computer Systems Analysis, Systems Development Division.
Marilyn A. Charlebois, Administrative Assistant, Systems Acceptance Division to Special Analyst, Canada Mortgage Renewal Plan.

RETIREMENTS

Melvin A. Gustavson, Chief Inspections Officer, Victoria Office.
Lloyd M. Skuce, Information Co-ordinator, B.C. Regional Office.
Arthur Gérard, Administration and Finance Officer, Quebec Field Support Centre.
Henri J. Bélanger, Chief — Field Office Accounting, Financial Services.

25 YEARS

Vincent McCauley, Inspector, North Bay Branch.

30 YEARS

Robert J. Lemoine, Senior Development Officer, Mortgage and Property Administration.

35 YEARS

Paul F. Aubrey, Director, Insurance Claims Control Division.

DECEASED

Ruby E. Philippe, Senior Bindery Machine Operator, Printing Section, May 2, 1982.
Alban Fournier, Administrative Assistant, Montreal Office, May 13, 1982. (retired January 1980).

people and places

PERSPECTIVE

Published monthly for employees of
CANADA MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION
Bob Pendrith
Manager, Publications
Lucille Tessier
Editor

Please address all contributions including business activities and Recreation Club and social items to the Editor, Information and Communications Centre, National Office.

Editor's Note
In the June issue of Perspective, credits for the article "Mirabel, we were there!" were omitted. Denis Fontaine, Inspector, Technical Services — Quebec South, wrote the story and Michel Desbiens, Chief Inspections Officer was the photographer.

Cover Photo:
Quebec Regional Office's Carole Desjardins arranges balloons for the official opening of Montreal's Cours St. Pierre.
photo by Bill Cadzow

dialogue

This column is prepared by the Employee Relations group, responsible for the Dialogue program.

STAFFING

Q.: I wish to challenge the Staffing Group's right to conduct business with CMHC employees by telephone after regular working hours and at the employees' homes.

I might not wish for my wife to be made aware that I am considering a career change as this might make her anxious at a time when there are so many Canadians without work. And I do not intend to let her know that I did not obtain a position I competed for. This is private business between the Corporation and me.

A.: I would like to assure the writer that the Staffing Group much prefers to contact employees during business hours concerning their application for a competition. However, occasionally, when we have been unsuccessful in reaching the employee at the office, we may elect to call the individual at home as a last resort. This service is provided to ensure that the competition is not unnecessarily delayed and to ensure that employees are not deprived of an opportunity to be considered for a position which they have applied for.

BILINGUALISM

Q.: I was first of all relieved to hear from my Women's Bureau Representative that Management has decided to backtrack on the issue of imperative staffing, a decision that I have considered most unfair from day one. And yet I read in the annual report of the Commissioner of Official Languages that we are not doing enough in this area to satisfy the Commission and this has me seriously concerned as I recognize the political clout that it has.

Can I please be told in definite terms what CMHC's plans are on this important issue. I believe that this information must be made public immediately in all fairness to unilingual employees having to make important career decisions at this time.

A.: The issue of imperative staffing referred to in your letter to Dialogue is currently under review, particularly in its implications for employees in support staff categories.

No decision has yet been made, but the question will be the subject of a recommendation to Management to be presented within two months. Once a decision is reached, it will be communicated to all employees.

Construction Started on Centre for Handicapped in Moncton

photo by Arnold's Studio Ltd.

A centre for handicapped people is being built on High Street in Moncton. The 52 unit Villa du Repos — 18 hostel units, 32 one-bedroom apartments and 2 two-bedrooms — is expected to be ready for occupancy in early spring. Present for the traditional sod-turning were, left to right: Fred Wheaton, building contractor; René N. LeBlanc, architect; Albert Aucoin, acting manager, CMHC-Moncton; Dennis Cochrane, Mayor of Moncton; Aldor LeBlanc, executive director, Villa du Repos; Brenda Robertson, N.B. Minister of Health; Rev. Angus MacDonald and Yvon Belliveau, directors of the Villa; Phyllis Brisee, resident-to-be; Mabel Deware, N.B. Minister of Labour; Leslie Hull, N.B. Minister of Social Services; Mike Cahill, representing federal MP Gary McCauley; Jean-Claude Belliveau, president of the Villa and Evrard Lozier, president of the New-Brunswick Association of Nursing Homes. This is an excellent example of federal/provincial/municipal relations.

Opening of Villa du Repos in Moncton

Official Opening of Le Cours St. Pierre

by Clive Doucet

Le Cours St. Pierre or Building E as CMHC staff came to know it.

On June 8, Consumer and Corporate Affairs Minister André Ouellet officially opened a $5 million renovation project in old Montréal called Le Cours St. Pierre.

The opening was the kind that every publicist prays for but rarely gets. The weather was perfect. The many distinguished guests arrived on time and in good spirits. A wind quartet from Jeunesses Musicales provided elegant, pleasant music. Normand Dubé, manager of CMHC's Montreal Branch acted as master of ceremonies, introducing the speakers who included Jean Drapeau, the Mayor of Montreal, singer Jean Lapointe and the Honourable André Ouellet.

The project, Le Cours St. Pierre deserved all the attention it received. It was originally an old Victorian warehouse which had been boarded up for years. A large drab building, it has been converted into a bright, pleasant interior which will go a long way to bringing new life to the Old Port Area of Montreal. Now the building provides pleasant surroundings for business, cultural, social and private apartments. On the ground floor, there is a museum dedicated to the painter Marc Aurèle Fortin, as well as commercial and office space. The first floor houses "Maison Jean-Lapointe", the largest and most modern alcoholic rehabilitation centre in the province. The third and fourth floors contain 45 pleasant apartments which open on to the central court yard. The apartments have a separate entrance from the street level. Thus, the different uses share the conveniences of one building, two minutes from downtown but maintain their individual identity.

Le Cours St. Pierre or building E as CMHC staff had come to know it was clearly a winner. □

Consumer and Corporate Affairs Minister André Ouellet is getting the facts from then District Manager — Quebec South, Gilles Girard.

Messrs Jean Lapointe, Jean Drapeau and André Ouellet watch the balloons go up.

Mayor Jean Drapeau talking to Gilles Gagnon, Quebec Regional Information Co-ordinator and Raymond Boisclair, Montreal Branch.

Robbery on the Eighth Floor

by Stan Squires

At approximately 3:15 on the afternoon of May 25, Real Estate Marketing Division's Evelyne Roy left her reception desk on the eighth floor of 555 Dorchester Blvd., Montreal. She entered the ladies' washroom, located in the west corner of the corridor adjacent to the scissor-stairs located behind the elevators.

Traffic is very slow on this floor. Only one other organization currently shares the floor with the Division; it tends to be more active in the evening. On entering the washroom, Evelyne entered a cubicle and placed her handbag on the floor. Suddenly someone entered the ladies' washroom, snatched her handbag and ran out.

She gave chase as the thief turned the corner of the immediate stairwell. On seeing Evelyne in pursuit, he threw the handbag down and continued running down the stairs.

During these few seconds, he had deftly removed her wallet, containing $50 cash and personal papers, from her handbag.

Evelyne immediately telephoned building security who sealed off the fifth floor interconnection between buildings #505 and #555 and attempted to block all exits. Despite this measure, the thief escaped. He could have exited through a number of exits above and below ground level or even remained hidden in the building for awhile.

Later, two officers of the Montreal Police Force interviewed Evelyne and filed a report.

The present building security system is considered to be particularly good and breach of security is extremely low, especially in view of the downtown location.

At an emergency security meeting, it was decided that the ladies' washroom (which is already fitted with a lock) must be locked and unlocked by users. A key has been supplied to the Division and another to the organization sharing the eighth floor.

The security measures outlined at the meeting are fully agreed to by the building management and will be implemented and maintained as standard practice.

REMEDIAL ACTION

As a result, all staff have been personally advised of this incident, to alert them to the potential danger of repeat or similar actions. As during the one month period from 25 May to 25 June 1982, there have been 25 reports of stolen property made to Security Services involving theft from CMHC Offices in National Office alone, the advice given the REMD employees applies equally well to all CMHC personnel. It includes:

- not taking handbags to the washroom;
- leaving handbags in locked drawers;
- carrying the least amount of personal money each day;
- pausing slightly before entering washrooms or stairwells. This gives an opportunity to assess those inside the room and the presence of anyone in the stairwell or elevator lobby;
- ensuring nothing of personal value is left exposed in the reception area or other areas of the office. Any loss may place unfair suspicion on other members of the staff;
- advising the Division's Security Co-ordinator or his Assistant of suspicious characters or actions observed in the reception and elevator/stairwell area;
- knowing the building security number to call in the event of an emergency;
- ensuring the main entrance door is kept locked, before and after normal business hours, even if staff are working inside. □

FITNESS NOW • AND HOW

How not to get fit

Once and for all we'd like to clear up a few misconceptions about fitness. None of the following approaches represents a sensible way to get fit:

1. The "drive yourself til you drop" approach.
2. The "more it hurts the more it works" approach.
3. The "make up in an hour for what it took you ten years to lose" approach.

The plain fact is that exercise does not have to hurt before it is doing you some good. Real gains start long before you reach the pain barrier.

If you want to get fit, you have to get active. Do it...but don't overdo it. This is the sensible approach to fitness. And it works.

Can you get fit without struggle, without strain, without pain? AND HOW!

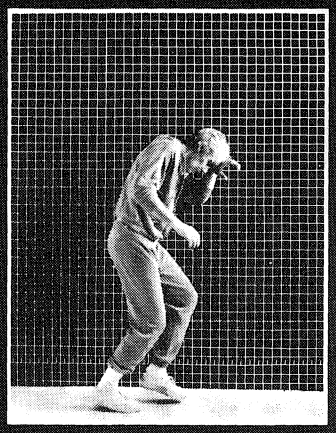

PARTICIPACTION

Legal Services

Technology Saves Hours of Tedious Research

Perhaps you have heard of that marvelous boon to mankind, the data bank. Well, Messrs. Chris Holman and Maurice Goulet, two lawyers with National Office Legal Services, love to wax eloquent on the unlimited potential of this most practical innovation of high technology.

For several months now, Legal Services has had its own computer terminal linked directly to a legal data bank, resulting in a potential slashing by 75 per cent of the time spent on research required to prepare cases being entered or defended by CMHC and for preparing legal opinions on the Corporation's rights in the context of a thousand and one different contracts.

All of the 16 CMHC lawyers have access to this newest of "smart" machines, but Chris Holman is the one who has made the most use of it since it arrived. Ever since he was in high school, computer science has fascinated Chris. Perhaps that is why he now never misses an opportunity to use the data bank to its full capacity.

The bank we are talking about contains more than 50 different data bases. For example, it provides access to all the information required on criminal cases adjudicated in Canada, all Federal Court of Canada Reports, all Supreme Court Reports, all the statutes in several provinces of Canada and all Revised Statutes of Canada.

Now, when a CMHC lawyer has arguments to prepare for a legal opinion, he no longer needs to burn the midnight oil ferreting out and deciding which references he will use. All he has to do is sit down in front of the "magic" terminal, tell the computer via a special code what the subject of his query is, and then wait a few minutes before being presented with references pertaining to his particular area of interest. He then goes to the legal library to consult the reference works cited, and can get on with the business of preparing his case. In the process, he will have saved many hours of tedious research.

Legal Services personnel are going through a period of critical adaptation. Everyone needs time to become more familiar with this new work method. But, Mr. Holman feels, it won't be long before none of his colleagues will ever want to go back to working the old way. The sheer speed and efficiency of this electronic sorting system are an incentive to utilize it. And, as he so aptly puts it, "the computer never gets tired at the end of a work day, it never forgets, and it never makes a mistake!"

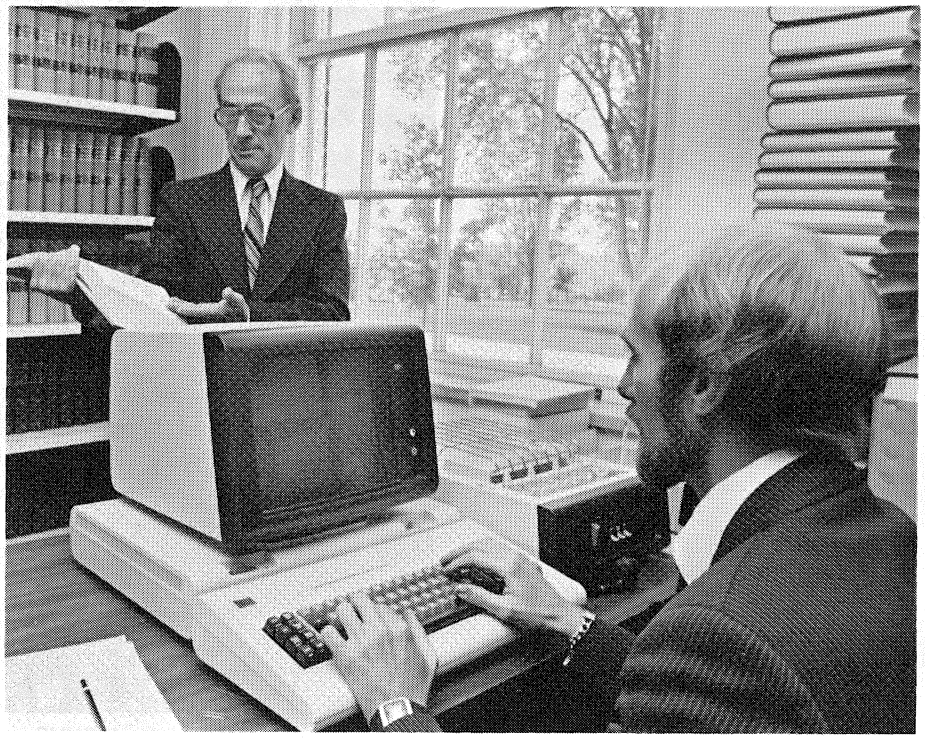

Legal Counsel Maurice Goulet and Senior Solicitor Chris Holman give a demonstration of Legal Services' computer terminal which is linked to a legal data bank. The computer slashes by about 75 per cent the time spent on research.

photo by Betty Taylor

This latest arrival in Legal Services should have a significant impact on the work of our legal staff. This is not to say that they will no longer have anything to do; rather, it will mean that time previously spent on research can now be used for more extensive analysis of the data obtained and in-depth preparation of the cases being defended.

The Legal Data Bank is the property of QL Systems Ltd., a company which was formed as a result of a project initiated at Queen's University in Kingston on the use of the computer in the legal profession. Since QL Systems Ltd. was established in 1973, it has concentrated on developing and maintaining the first commercial judicial data retrieval bank in Canada.

But CMHC's Legal Services is not the only one to benefit from a storehouse of information of this type. The Canadian Housing Information Centre is fortunate enough to have a terminal connected to a variety of data banks, thus enabling its users to undertake comprehensive research on any housing-related issue in Canada. □

A Look into Housing

CHDC Celebrates 25 Years of Promoting Good Housing Desig

Over 120 representatives of the Canadian housing industry gathered in the National Capital region recently, to pay tribute to the work of the Canadian Housing Design Council and the quarter century it has spent promoting and encouraging good housing design.

The occasion was the start of a special three-day seminar and Housing Retrospective organized by the Council to coincide with the 25th anniversary of its founding. Over the past 25 years, more than 200 Canadians from all parts of the country have served on the Council. They have represented the building, architectural and planning professions as well as various related disciplines but all of them have shared in the Council's chief aim of improving the design of housing in Canada.

Among the special guests invited to share in the anniversary celebrations were the Hon. Paul Cosgrove, Minister of Public Works, CMHC president Ray Hession, William Teron, former chairman of CMHC and a council member from 1969 to 1971, and Ottawa's Mayor Marion Dewar, who proclaimed Friday May 14 as Housing Design Day.

However at the Council's 25th anniversary dinner which took place at the Hotel Plaza de la Chaudière in Hull, attention was deservedly focussed on two of the founding members, Andrew Hazeland, now living in Victoria, and Humphrey Carver of Ottawa.

Both men were members of the architectural profession and employees of the Corporation when the then CMHC president, Stewart Bates, decided that an Advisory Group was needed to make recommendations concerning such things as community planning, the development of better construction techniques and improvement in the quality of housing design.

Humphrey Carver was Chairman of that Group and Andrew Hazeland was the Advisor on Housing Design. It was the culmination of initial and persistent efforts on the part of these two men that saw the establishment of the Canadian Housing Design Council in 1956. Andrew Hazeland became the first Secretary-Treasurer of the Council and Humphrey Carver remained as friend and advisor, eventually becoming a Council member in 1968.

Guests attending the opening night seminar also learned more of the Council's long history from panel chairman Reg Harvey, who was both Secretary-Treasurer of the Council and its Executive Director during the years 1960-79.

At the CHDC 25th Anniversary Dinner, attention was focussed on two of the founding members of the council, Humphrey Carver and Andrew Hazeland.

Mr. Harvey recalled the notion that "encouragement to improve the design of housing in Canada" was a worthwhile national objective led to the belief that it might best be attempted by an organization operating outside the government although funded with public monies. This concept led to a series of meetings to explore the idea of setting up an organization of architects, builders and those in business and commerce who wanted to support this objective.

CMHC agreed to finance the new Council's programs and, in addition, to provide staff, office space and services. The first operating grant was a modest $25,000 to launch the Council's initial programs in 1957.

For a start, the Council sought to encourage better design in single family housing since this was the area of most concern at the time. It did this by seeking examples of the best work being done and by providing public recognition through a program of Awards. At the same time the Council embarked on a number of other programs including surveys into consumer satisfaction and dissatisfaction with housing.

Nevertheless although the Council has involved itself in a whole variety of programs over the years — from publications to the establishment of regional workshops and seminars — it is the Awards Program which has continued to be the best known.

By-products of the Awards Program from the earliest days have included exhibits and displays of winning designs in libraries, galleries, home shows and other locations. Illustrations of winning designs are generally featured in most Canadian consumer magazines and in trade and professional journals.

President Hession presented gifts to the two former CMHC employees, Humphrey Carver (picture on the left) and Andrew Hazeland, above. At the podium is Council Chairman Richard Hulbert.

In view of this it was fitting that a photographic display of the work of the 1981 Award winners was put on exhibit at the National Arts Centre at the close of the conference. It remained there until June 9.

Award winners are selected from five regions of Canada and the premier 1981 Award winners were as follows:

BRITISH COLUMBIA — "Alder Bay Housing Co-operative", Vancouver, B.C. *Architects:* Downs/Archambeault and Davidson/Johnston. *Builders:* Smith Bros. and Wilson Ltd., Vancouver, B.C.

— "Aaron Residence", London, Ont. *Architect:* Richard G. Henriquez, Vancouver, B.C.

— "False Creek Terrace", Vancouver, B.C. *Architect:* James K.M. Cheng, Vancouver, B.C. *Builder:* Lee Chang and Associates, Vancouver, B.C.

PRAIRIE REGION — "Maduke Residence", Leduc, Alta. *Architect:* Peter Hemingway, Edmonton, Alta.

— "Calder Place", Edmonton, Alta. *Architect:* R.L. Wilkin, Edmonton, Alta. *Builder:* Conifer Construction Ltd., Edmonton, Alta.

QUEBEC REGION — "Rue de Gaspé", Montreal, Que. *Architect:* Dan S. Hanganu, Montreal, Que. *Builder:* Danurb Inc., Montreal, Que.

— "L'Allée des pignons", Longueuil, Que. *Architect:* Jacques Bélque, Montreal, Que. *Builder:* Construction Trebor Inc., Lachine, Que.

ONTARIO REGION — "McEwen Residence", Garden Hill, Ont. *Architects:* Stephen Van Egmond/Irwin, Toronto, Ont.

— "Lucas Residence", Caledon East, Ont. *Architects:* Charles Simon/Henry Schefter, Toronto, Ont.

— "Bedford Glen", Toronto, Ont. *Architect:* Annau Associates, Toronto, Ont. *Builders:* Cadillac Fairview Corporation Ltd., Willowdale, Ont.

— "Percy St. School Housing", Ottawa, Ont. *Architect:* W.G. Mohaupt, Ottawa, Ont. *Builder:* R.J. Nicol Construction Ltd., Ottawa, Ont.

ATLANTIC REGION — "Kimberley Row Renovation", St. John's, Nfld. *Architects:* Warren and Hawes Ltd., St. John's, Nfld. *Builder:* Melendy's General Contractors Ltd., St. John's, Nfld.

— "Magee House", Port Elgin, N.B. *Designers:* New Brunswick Housing Corporation, Fredericton, N.B.

— "Phillips Residence", Wolfville, N.S. *Architect:* Lydon Lynch Associates Ltd., Halifax, N.S.

In addition to these projects, another 22 received Certificates of Merit. □

Women Managers in Quebec

A Further Step Towards Equality

As part of the Equal Opportunity Program, Raymond Dubois, Senior Training Officer in Quebec, initiated a workshop intended to make women managers more comfortable in their roles with their superiors, their colleagues and their employees. The project has the unconditional support of the General Manager, Fernand Perreault.

An initial survey of women managers showed the latters' interest in such a workshop. Out of approximately 40 women who were contacted, 35 asked spontaneously to register for the workshop. Thus, two two-day sessions were set up for 27 woman participants. The first workshop was held on April 29-30 and the second on June 17-18, 1982. A third may possibly be held in a few months if funds are available.

The content of the workshop was developed in co-operation with the workshop leader, Louise Miron, an outside consulting psychologist, whose experience in working with women and whose competence were already recognized by a group of CMHC employees.

Among other things, the workshop dealt with the changing roles, the aspirations and the socialization of women, the development of stereotypes and the maintenance of traditional roles. In this way, the participants were able to exchange views on the stereotypes they face in their careers, on communications with various male, female, and other heterogeneous groups, internally and/or externally.

Prominence was given to discussion of the interrelations of women managers with their superiors (of both sexes) and with the employees (of both sexes) under their supervision. Through the inclusion of several role-playing sessions, a genuine awareness was developed of the sources and the various forms of power (formal and informal), and the development of certain desirable growth objectives, through the unequivocal affirmation of the competence of each participant within the organization.

Although still small in number, women managers are a major resource for the Corporation. Their contribution to the advancement of the organization will increase to the extent that they assert themselves. With the co-operation and support of their male colleagues, they will be able to develop their maximum potential and creativity in the best interest of CMHC and the various clients it serves. This happens to be the prime objective they adopted at the end of these workshops. □

B.C. Region Retirement

After 35 years with CMHC, Lloyd Skuce retired from the B.C. Regional Office as Co-ordinator, Information.

Many retired friends attended the Stanley Park dinner and reception. As well, good wishes were received from CMHC offices across the country.

Presentations of luggage were made on behalf of ICOM as well as B.C. Region and the very enjoyable evening provided a wealth of fond stories and memories.

Lloyd and Jo Skuce will be travelling to Australia soon. However, in the interim, Lloyd's golf game is improving significantly. □

Ron Whiting, Manager-Operations, presenting luggage to Lloyd Skuce.

Changes in the Quebec Region

The names and composition of the administrative districts in the Quebec Region have been changed recently to better conform with geographical reality.

The East District has been re-titled the North District and the West District has been re-titled the South District.

The Quebec, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski and Val d'Or offices are now the North District and the Montreal, Laval, Longueuil and Sherbrooke offices comprise the South District. The Hull branch has been transferred from the South District to the North District to provide a more equitable distribution of work and responsibilities.

Robert Labelle is the District Manager-North and Denis Pagé, District Manager-South. □

HABITAT up for sale

CMHC issued a call for tenders from investors interested in buying HABITAT 67, a group of modular homes created for the World Exhibition. No price has been set, but the Corporation reserves the right to refuse any bid it deems unreasonable. □

money talk

Clarkson Gordon has prepared a new brochure concerning the proposed changes to the personal income tax system outlined in the June 28 Budget. It is available free of charge from any Clarkson Gordon office or from the Editor of Perspective.

REGISTERED HOME OWNERSHIP SAVINGS PLAN

by: James A. Morrisey, C.A.

(James Morrisey is a tax manager with the Ottawa office of Clarkson Gordon, Chartered Accountants)

Most people have heard the term "Registered Home Ownership Savings Plan" (RHOSP) and have frequently seen advertising through various media concerning such plans. However, many people do not fully understand the purpose of RHOSPs and the income tax advantages associated with them. In this article, I will discuss the purposes of such plans and will attempt to outline the potential tax savings that can be enjoyed.

RHOSPs were introduced by the federal government in 1974 in an attempt to stimulate the housing market in Canada and to provide some form of government assistance, through income taxation relief, to individuals saving to purchase a home. Briefly, the plan works as follows. A taxpayer makes contributions through a financial institution (i.e. banks, trust companies, etc.) to an RHOSP over several years and receives an income tax deduction for those annual contributions (within limits described later). The contributions are invested by the financial institution on the contributor's behalf and income on those investments accumulates in the plan tax-free on behalf of the contributor. When the contributor purchases a home, the funds can be withdrawn completely tax-free if applied towards the purchase price of the home.

To be eligible to *establish* an RHOSP, an individual must be a resident of Canada, be age 18 or over, and not have previously established an RHOSP. In addition, an individual, or his or her spouse with whom he or she resided, must not during the year, up to the date of opening the plan, or in the preceding year, have an ownership interest in a home (whether jointly or otherwise) which was occupied by anyone at any time during that year. This last restriction is very broad and could disqualify a RHOSP purchaser if he or his spouse held such real estate interests directly or indirectly through a partnership.

A taxpayer may have only one plan in a lifetime and that plan can continue for up to twenty years. Generally, withdrawals from the plan can be made only once, and only for the full balance in the plan. Once this withdrawal is made, the plan is collapsed and a new plan can never be opened again by that taxpayer. If the funds are not withdrawn within the twenty-year limit, the full balance in the plan could become taxable to the contributor. A taxpayer can, however, transfer an existing plan from one financial institution to another tax-free if desired.

A taxpayer can contribute up to a maximum of $1,000 annually and receive an income tax deduction for the amount of the contribution made during the *calendar* year (at a 46 per cent marginal tax rate, for example, this deduction yields $460 in tax savings). In addition, total *contributions* (i.e., exclusive of any earnings in the plan) cannot exceed $10,000 over the life of the plan (i.e., one can contribute $1,000 for 10 years, $500 for 20 years, etc.) Contributions need not be made every year to the plan and can be for amounts less than $1,000. However, it is imperative that contributions made do not exceed the annual or overall limits set out previously; otherwise, the plan could be de-registered and all amounts taxable.

Contributions can be made to the plan up to and including the year that a home is purchased. However, once a taxpayer or spouse acquires a home and the funds are not withdrawn, no further contributions can be made while the house is owned by the contributor or spouse.

Once funds are withdrawn from the plan, the RHOSP ceases to exist and, accordingly, contributions can never be made again. Therefore, the withdrawal should be delayed until the year in which a house is actually purchased. Providing the funds withdrawn are applied towards the purchase of a house (new or old) during the year or within sixty days after the end of the year withdrawn, proceeds will be completely tax-free. If only a portion of the proceeds are applied to the house, then any excess funds are taxable in the year received. If funds are withdrawn and not applied towards a house in the year or sixty days thereafter, the funds are taxable in the year received. However, a deduction is subsequently available in the year of purchase if a house is purchased within *three* years following withdrawal.

It should be remembered that each individual is permitted to open an RHOSP providing the conditions mentioned earlier are met. Accordingly, it is possible for a husband and wife to each have their own plan and to apply the proceeds from these plans towards the purchase of the same house. Thus, it would be possible for a couple to obtain as much as $20,000 in tax deductions if both partners contributed the maximum to these plans. Of course, if two RHOSPs are used to purchase the same house, then both contributors are required to obtain a legal ownership in that property.

It should be remembered that the deductible contribution to the plan reduces a taxpayer's net income. Accordingly, a spouse with low levels of income could still benefit from an RHOSP to the extent it increases the personal exemption which the other spouse may claim. Consider the following example. A married woman has $2,100 of net income and has made no contributions to an RHOSP. The husband would be entitled to claim a personal exemption for the wife in 1981 of $1,270 ($3,370, a spouse's maximum earnings for a dependent claim, minus $2,100, the spouse's net income). However, if the wife contributed $1,000 to an RHOSP, her net income would be reduced to $1,000 thus increasing the spousal personal exemption to the husband by $1,000 to $2,270.

Finally, as mentioned previously, if the funds withdrawn are used to purchase a house, the funds are received tax-free. However, the meaning of house is quite broad and includes condominiums, trailer homes, house boats or a joint interest therein.

Further information as to the tax rules relating to an RHOSP is available by obtaining Revenue Canada's pamphlet entitled *Registered Home Ownership Savings Plans* and Information Circular 75-18R4 with the same title. Both these publications are available from your nearest federal district taxation office. □

Mention — prints / Mention — photos **Ken Rauch**

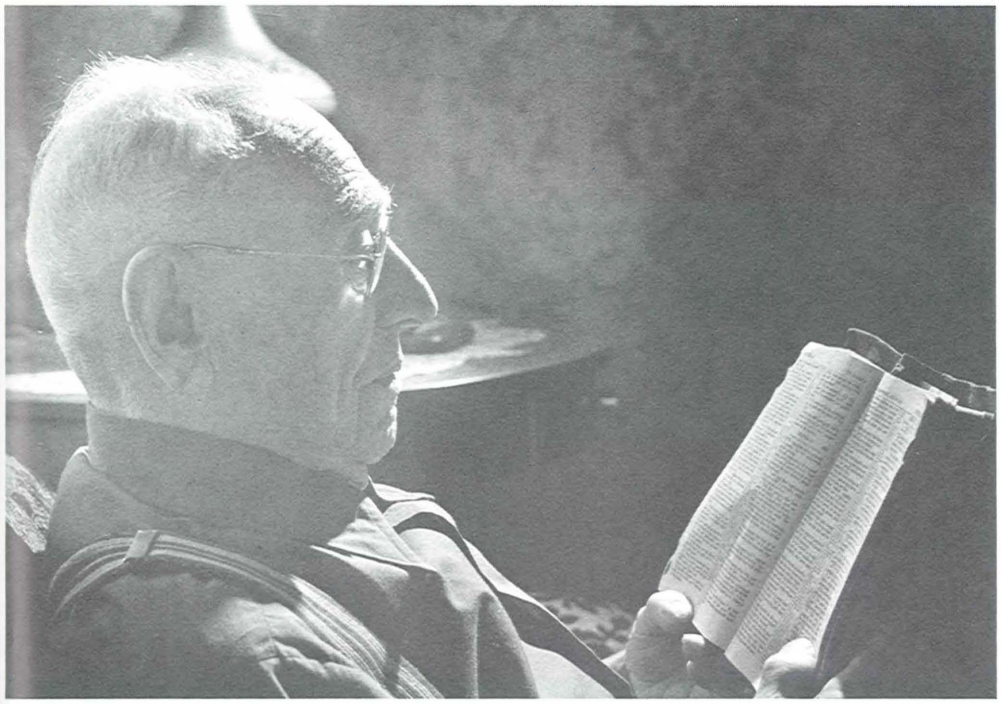

PHOTO CONTEST WINNERS

Second prize — slides / Deuxième prix — diapositives **Antoine Carali**

Third prize — slides
Troisième prix — diapositives
Monique Lafleur

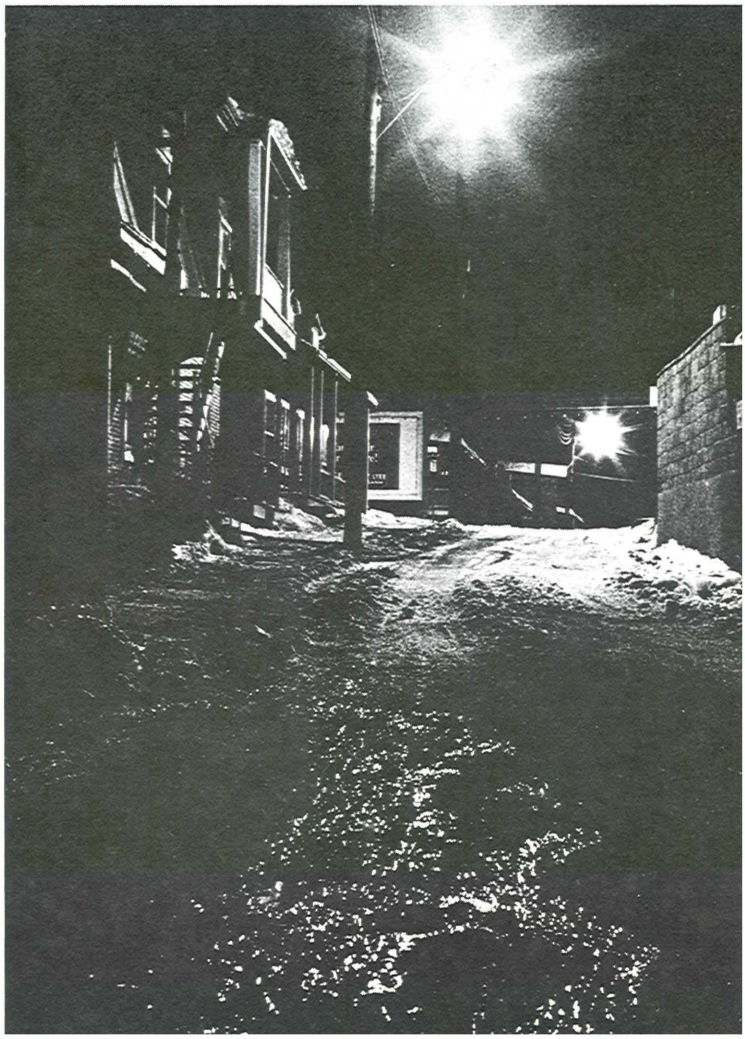

Third prize — prints
Troisième prix — photos
Denis Boucher

Second prize — prints
Deuxième prix — photos
Dave Monroe

Mention — slides
Mention — diapositives
Denis Boucher

PERSPECTIVE

Société canadienne d'hypothèques et de logement
Canada Mortgage and Housing Corporation
Vol. 17 — juillet-août 1982

Le Cours St-Pierre
page 3

Canada

MUTATIONS

Vivianne Fortin, de la succursale de Hull aux Services de bureaux, Bureau national (opératrice de traitement de textes).
Mark D. Lawlor, de la Division du contentieux au Centre de soutien de l'Atlantique (avocat).
Everett E. Dunham des Services techniques, Saskatoon aux Services techniques, région des Prairies (inspecteur de district).
Razia K. Hudda, de commis principal, taxes, à commis, renouvellements et amortissement, succursale d'Edmonton.
Gail B. McLean, de commis, renouvellements et amortissement à commis principal, taxes, succursale d'Edmonton.
Douglas G. Dennis, gérant de la succursale de Kelowna au Bureau du directeur général de la Colombie-Britannique (coordonnateur des programmes).
Gary M. Packwood, du bureau de Cranbrook au Centre de soutien de la C.-B. (chef évaluateur).
Rhoda D. Rempel, du Bureau du directeur général de la C.-B. au Centre de soutien de la C.-B. (opératrice de traitement de textes).
Carole A. Desabrais, de superviseur, Bureau secondaire des dossiers à superviseur, exploitation des dossiers, Services de bureaux.
Louise C. Charlebois, des Services de données au Bureau du contrôleur, (commis au contrôle des données).
Ronald C. Waters, du Centre de soutien de l'Atlantique au Bureau du directeur général de l'Atlantique (coordonnateur, aménagement de terrains).
Jean M.E. Gilbert, de la succursale de Longueuil au Bureau du directeur général de l'Atlantique (agent des accords fédéraux-provinciaux).
Gilles Mérineau, des Services techniques, Nord du Québec aux Services techniques, Sud du Québec (inspecteur de district).
Pierre-Paul Martin, de la succursale de Laval et des Laurentides aux Services techniques, succursale de Montréal (inspecteur principal).
Sylvie Alguire-Jetté, de la succursale de Montréal à la succursale de Laval et des Laurentides (commis à la comptabilité).
Elizabeth Bloxham, d'agent de commercialisation à agent d'administration des accords, succursale de Toronto.
Susan V. Kouhl, de commis-dactylo, propriétés immobilières à caissière, succursale de Thunder Bay.
Andrew C. Nawagesic, d'un poste de formation à agent de développement du logement rural et autochtone, succursale de Thunder Bay.
Glen R. Wither, de la succursale de Regina au Centre de soutien des Prairies (architecte).
Donna Downey, de chef, traitement des prêts à agent des programmes de prêts, succursale de Calgary.
Estelle S. Vasquey, de la succursale d'Edmonton à la succursale de Calgary (commis, prêts décentralisés).
Mary Vroom, de commis au SGPH à commis, modification de données des comptes, succursale de Calgary.
Diane M. Marsh, d'analyste de systèmes III à chef, Analyse des systèmes informatiques, Division de l'élaboration des systèmes.
Marilyn A. Charlebois, du Bureau de gestion de la qualité des systèmes au Régime canadien de renouvellement hypothécaire (analyste spéciale).

RETRAITES

Melvin A. Gustavson, chef inspecteur, Bureau de Victoria.
Lloyd M. Skuce, coordonnateur de l'information, Bureau régional de la Colombie-Britannique.
Arthur Gérard, agent d'administration et des finances, Centre de soutien du Québec.
Henri J. Bélanger, chef, comptabilité des bureaux extérieurs, Services financiers.

DÉCÈS

Ruby E. Philippe, opératrice principale de machine à relier, Imprimerie, Bureau national, le 2 mai 1982.
Alban Fournier, adjoint administratif, succursale de Montréal, le 13 mai 1982 (à la retraite depuis janvier 1980).

25 ANS

Vincent McCauley, inspecteur, succursale de North Bay.

30 ANS

Robert J. Lemoine, agent de développement principal, Division des créances hypothécaires et propriétés immobilières.

35 ANS

F. Paul Aubrey, directeur, Division du contrôle des règlements d'assurance.

allées et venues

PERSPECTIVE

Journal publié mensuellement pour les employés de
LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
gérant des publications:
Bob Pendrith
rédactrice en chef:
Lucille Tessier

N.D.L.R.
Le texte intitulé «À Mirabel, on y était», paru dans le dernier numéro de Perspective, était signé Denis Fontaine, inspecteur aux Services techniques de Québec-Sud. Les photos étaient de Michel Desbiens, agent en chef. Nous nous excusons de cette omission.

page couverture
Carole Desjardins, du Bureau régional du Québec, s'apprête à relâcher les ballons qui marquèrent l'inauguration du Cours St-Pierre.
photo de Bill Cadzow

dialogue

Cette chronique est préparée par le Groupe des relations avec les employés, responsable du programme Dialogue.

BILINGUISME

Q.: Ce fut un soulagement pour moi d'apprendre de la représentante du Bureau de la promotion féminine que la Direction avait décidé de faire marche arrière sur les postes considérés comme 'bilingue impératif'; une décision qui, à mon avis, fut toujours injuste. Je lisais cependant dans le rapport du Commissaire des langues officielles que la SCHL ne faisait pas assez dans ce domaine pour satisfaire la Commission et ceci me rend inquiète car je reconnais là l'influence politique de la Commission.

Pourrais-je savoir exactement ce que la SCHL entend faire à propos de cet important sujet. Je crois sincèrement que toute information relative à cet aspect devrait être divulguée immédiatement aux employés unilingues qui devront en tenir compte lorsqu'ils reviseront leur plan de carrière.

R.: Tout l'aspect de la dotation des postes considérés comme «bilingue impératif» est actuellement en train d'être révisé particulièrement en ce qui a trait aux conséquences pour les employés appartenant à la catégorie du soutien administratif.

Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet mais la question fera l'objet d'une recommandation à la Direction qui sera présentée dans environ deux mois. La décision de la Direction sera communiquée à tous les employés.

LA DOTATION

Q.: Je me demande de quel droit le Groupe de la dotation fait affaires avec les employés de la SCHL à leur domicile après les heures de bureau.

Il se peut que je ne désire pas informer mon épouse au sujet d'un changement de carrière que j'envisage car ceci pourrait la rendre inquiète au moment où tant de Canadiens sont sans emploi. De plus, je ne désire pas particulièrement informer ma famille du fait que je n'ai pas réussi à obtenir un des postes convoités. C'est là une affaire privée entre la SCHL et moi.

R.: Le groupe de la dotation préfère de beaucoup contacter les employés pendant les heures de travail en rapport avec un poste à combler. Lorsqu'il est absolument impossible d'entrer en communication avec un employé au bureau, nous optons pour appeler le candidat à son domicile. Nous assurons ce service car nous ne voulons pas retarder inutilement le concours et en même temps nous ne voulons surtout pas que des employés soient privés d'une occasion d'être considérés pour un poste convoité.

A Moncton

Foyer d'hébergement pour handicapés

Photo: Arnold Studio Ltd.

Une nouvelle résidence pour les personnes handicapées, la Villa du Repos est en construction à Moncton, au Nouveau-Brunswick. L'ouverture des 52 unités de logement — 18 chambres, 32 logis d'une chambre à coucher et 2 de deux chambres — est prévu pour le printemps prochain. Présents pour la première pelletée de terre traditionnelle étaient, de gauche à droite: M. Fred Wheaton, constructeur; M. René H. LeBlanc, architecte; M. Albert Aucoin, gérant intérimaire du bureau de Moncton de la SCHL; M. Denis Cochrane, maire de Moncton; M. Aldor LeBlanc, directeur général de la Villa; Mme Brenda Robertson, ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick; le Révérend Angus MacDonald et M. Yvon Belliveau, directeurs de la Villa; Mlle Phyllis Brisee, qui habitera la Villa; Mme Mabel Deware, ministre du Travail du Nouveau-Brunswick; M. Leslie Hull, ministre des Services sociaux du Nouveau-Brunswick; M. Mike Cahill, représentant du député fédéral Gary McCauley; M. Jean-Claude Belliveau, président de la Direction et M. Evrard Lozier, président de l'Association des Foyers de soins du N.-B. Un bel exemple de relations municipales/fédérales/provinciales.

Le Cours St. Pierre

par Clive Doucet

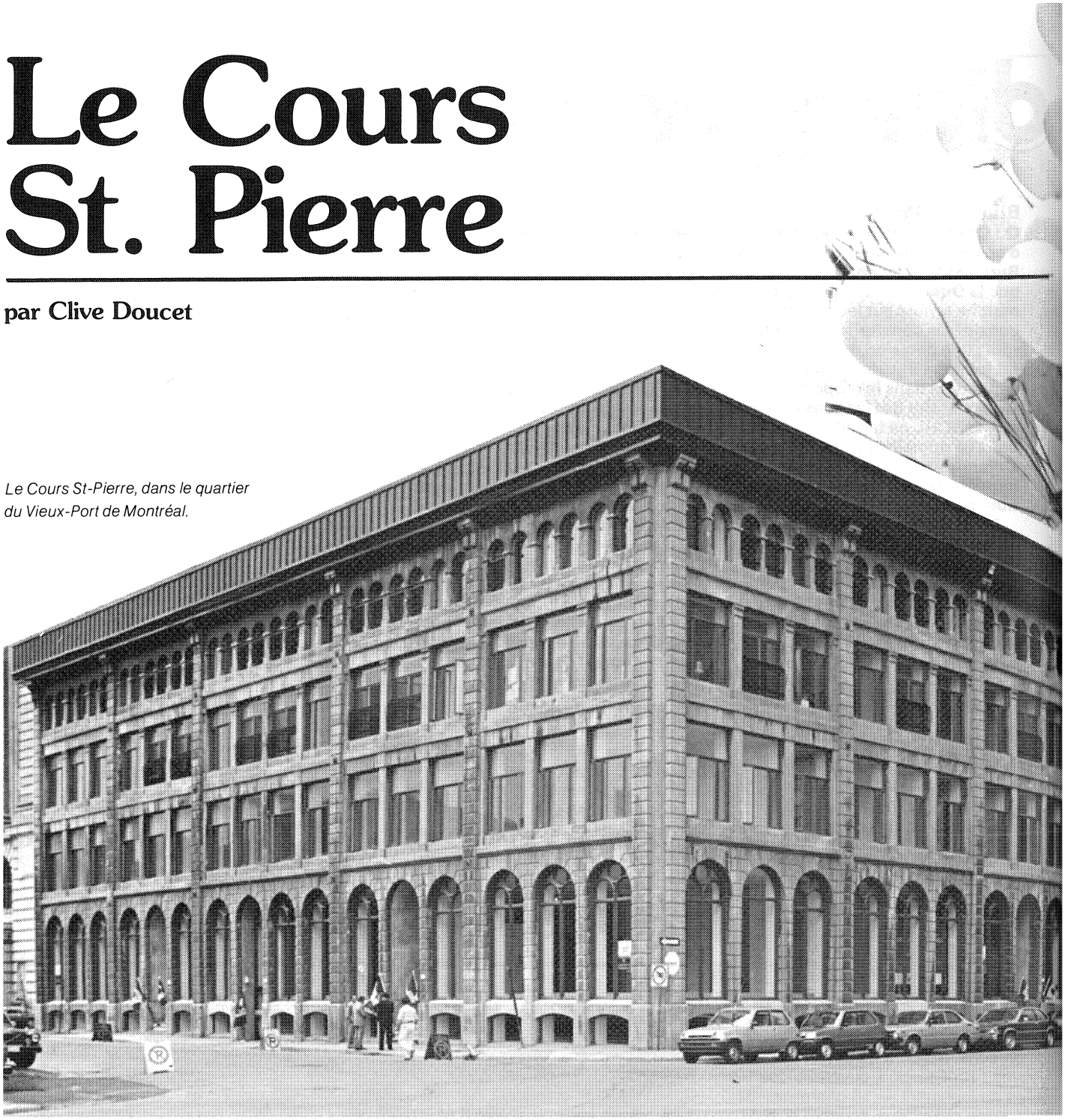

Le Cours St-Pierre, dans le quartier du Vieux-Port de Montréal.

Le 8 juin, le ministre de la Consommation et des Corporations André Ouellet inaugurait officiellement un projet de rénovation de 5 millions de dollars appelé Le Cours St-Pierre, dans le Vieux-Montréal.

L'inauguration était du genre dont rêve tout publicitaire mais qu'il obtient rarement. Le temps était idéal. Les nombreux invités sont arrivés à temps et d'excellente humeur. Un quatuor des Jeunesses Musicales offrait une musique élégante et agréable. Le maître de cérémonies, Normand Dubé, gérant de la succursale de Montréal de la SCHL, a présenté les orateurs, dont le maire de Montréal Jean Drapeau, le chansonnier Jean Lapointe et l'honorable André Ouellet.

Le Cours Saint-Pierre méritait toute l'attention qu'il a reçue. Le vieil entrepôt victorien, un grand bâtiment délabré, barricadé depuis des années, a été transformé en un intérieur gai et agréable qui contribuera pour beaucoup à ranimer le secteur du Vieux-Port de Montréal. Aujourd'hui, le bâtiment constitue un milieu plaisant pour les affaires, la culture, les activités mondaines et le logement privé. Le rez-de-chaussée abrite un musée consacré au peintre Marc-Aurèle Fortin, ainsi que des espaces commerciaux et des bureaux. Le premier étage loge la Maison Jean-Lapointe, soit le plus important et le plus moderne des centres de réadaptation des alcooliques dans la province. Les troisième et quatrième étages contiennent 45 appartements qui donnent sur une cour intérieure. Les appartements ont une entrée distincte au niveau de la rue. Ainsi, les différents types d'usagers se partagent les commodités d'un même bâtiment, situé à deux minutes du centre-ville, tout en gardant leur identité individuelle.

Le Cours St-Pierre, ou l'immeuble E, comme il est connu du personnel de la SCHL, est destiné aux plus grands succès. □

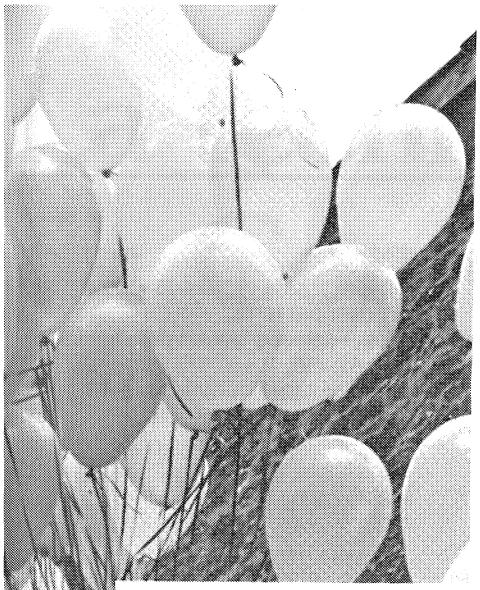

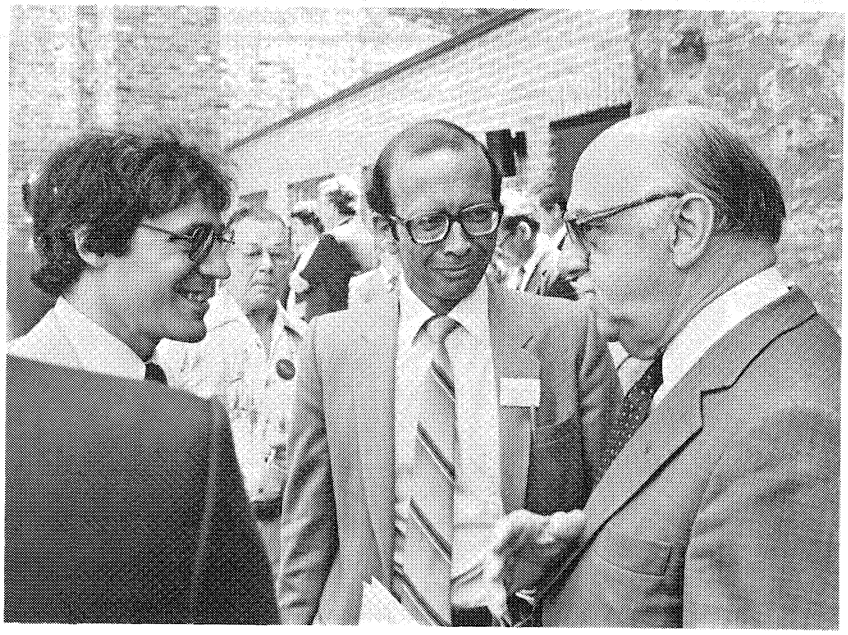

Le ministre André Ouellet se fait expliquer les étapes de réaménagement par le directeur du district Québec-Sud, Gilles Girard.

MM. Jean Lapointe, Jean Drapeau et André Ouellet regardent monter les ballons.

Le maire Jean Drapeau discute avec Gilles Gagnon, coordonnateur régional de l'information et Raymond Boisclair, de la succursale de Montréal.

Vol au 8e étage

par Stan Squires

Le 25 mai, vers 15h15, Évelyne Roy, de la Division de la commercialisation des propriétés immobilières, quittait son bureau de réceptionniste situé au 8e étage du 555 boul. Dorchester, à Montréal, pour se rendre à la salle de toilettes des femmes, dans l'angle ouest du corridor contigu aux escaliers situés derrière les ascenseurs.

La circulation est très faible à cet étage, où la Division n'a pour voisin qu'un seul autre organisme, qui a tendance à être plus actif le soir que le jour. Après être entrée dans un des cabinets, Évelyne dépose son sac à main par terre. Soudain un intrus entre dans la salle, lui subtilise son sac et prend la fuite.

Évelyne se lance aussitôt à la poursuite du voleur, qui tourne déjà le coin de la cage d'escalier. Apercevant Évelyne à ses trousses, il lance le sac par terre et se met à dévaler l'escalier.

En quelques secondes, il réussit néanmoins à extraire du sac à main le portefeuille d'Évelyne, qui contient 50$ et divers papiers personnels.

Sans tarder, Évelyne téléphone au service de sécurité de l'immeuble, qui s'empresse de fermer la voie de communication reliant par le cinquième étage l'immeuble du 555 à celui du 505, puis de bloquer toutes les sorties. Malgré cette intervention, le voleur parvient à s'échapper. Plusieurs sorties s'offraient à lui au-dessus et au-dessous du rez-de-chaussée; peut-être même s'est-il dissimulé quelque temps dans l'immeuble.

Plus tard, deux agents de la police de Montréal ont interrogé Évelyne et fait rapport de l'incident.

On estime que le système de sécurité de l'immeuble est particulièrement efficace, et les intrusions y sont très rares, d'autant qu'il s'agit d'un bâtiment du centre-ville.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

L'incident a été signalé à tout le personnel de l'imeuble, afin que chacun sache que des vols semblables peuvent se répéter. Les conseils donnés aux employés de la DCPI à la suite d'une réunion d'urgence des responsables de la sécurité, s'appliquent également à tous les employés de la Société puisque entre le 25 mai et le 25 juin 1982, les Services de sécurité ont reçu 25 rapports concernant le vol d'objets dans les bureaux de la SCHL au Bureau national seulement. Il serait bon de rappeler les précautions à prendre:

— ne pas aller aux toilettes avec son sac à main; si cela est nécessaire, ne pas le poser par terre;
— laisser son sac à main dans un tiroir fermé à clé;
— porter sur soi le moins d'argent personnel possible;
— faire une légère pause avant d'entrer dans les toilettes, dans les cages d'ascenseur et dans les halls d'ascenseur, pour s'assurer qu'il n'y a pas d'intrus;
— ne pas laisser d'objets de valeur exposés à la vue dans l'aire d'accueil ou les autres secteurs du bureau; la disparition d'un objet risque toujours de faire peser des soupçons injustes sur d'autres membres du personnel;
— informer le coordonnateur de la sécurité de la Division ou son adjoint de toute présence ou de tout geste suspect;
— noter le numéro de téléphone du service de sécurité de l'immeuble, afin de pouvoir l'appeler en cas d'urgence;
— s'assurer que la porte de l'entrée principale est verrouillée en dehors des heures normales de travail, même si des employés sont de service à ces moments-là.□

Le Premier Ministre visite le projet Market Square

par Bill O'Mahony

Le premier ministre Pierre-Elliot Trudeau a visité récemment le projet Market Square du centre-ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. La construction de la première phase du vaste complexe commercial et domiciliaire a débuté à l'automne de 1980 et coûtera environ $72 millions; la date-cible de parachèvement demeure le printemps de 1983. Dans la photo nous remarquons, de gauche à droite: M.P. Rocca, président de Rocca Construction Ltd.; M. Roméo Leblanc, ministre des Pêches et Océans; M. Derek Fletcher, gérant du projet; le premier ministre Trudeau; M. Michael Landers, député de Saint-Jean et M. Thomas McGloan, président de la Market Square Corporation et ancien membre du Conseil d'administration de la SCHL. □

La technologie au service du Contentieux

Avez-vous déjà entendu parler de ces créations merveilleuses que sont les banques d'extraction de données? Messieurs Chris Holman et Maurice Goulet, deux avocats du service du Contentieux, situé au Bureau national, pourraient vous en dire long sur le potentiel incalculable qu'offre ce développement pratique de la haute technologie.

Depuis déjà quelques mois, le service du Contentieux possède un terminal d'ordinateur qui est branché directement sur une banque de données d'ordre juridique offrant la possibilité réelle de réduire de 75 pour cent la durée du travail de recherche. De telles recherches sont nécessaires lors de la préparation des causes en litige intentées ou défendues par la Société, et lors de la préparation d'opinions juridiques sur les droits de la Société dans les contextes de mille et une sortes de contrats.

Les 16 avocats de la Société ont accès à ce nouvel appareil savant, mais c'est M. Chris Holman qui en a fait le plus grand usage dès le début. Depuis le temps de ses études secondaires, l'informatique l'a toujours fasciné: c'est ce qui explique son empressement actuel à sauter sur toutes les occasions d'utiliser cette banque d'extraction de données, à sa pleine capacité.

Cette banque de renseignements dont il est question, possède plus de 50 bases de données différentes. Par exemple, elle offre tous les renseignements nécessaires sur les causes criminelles jugées au Canada, tous les rapports de la Cour fédérale du Canada, tous les rapports de la Cour suprême du Canada, tous les statuts de plusieurs provinces canadiennes, tous les Statuts revisés du Canada. Quand un des avocats de la SCHL doit préparer une opinion d'ordre juridique, il n'a plus besoin de fouiller durant autant d'heures pour trouver et déterminer les références dont il fera usage. Maintenant, il n'a qu'à s'asseoir devant le terminal «magique», lui indiquer par un code spécial l'objet de sa recherche et attendre quelques minutes pour obtenir une foule de références à des textes traitant du sujet se sa recherche. Par la suite, il consultera à la bibliothèque juridique les volumes de référence qui lui auront été proposés et poursuivra son étude. Il aura ainsi économisé de nombreuses heures de recherche maintenant jugées inutiles.

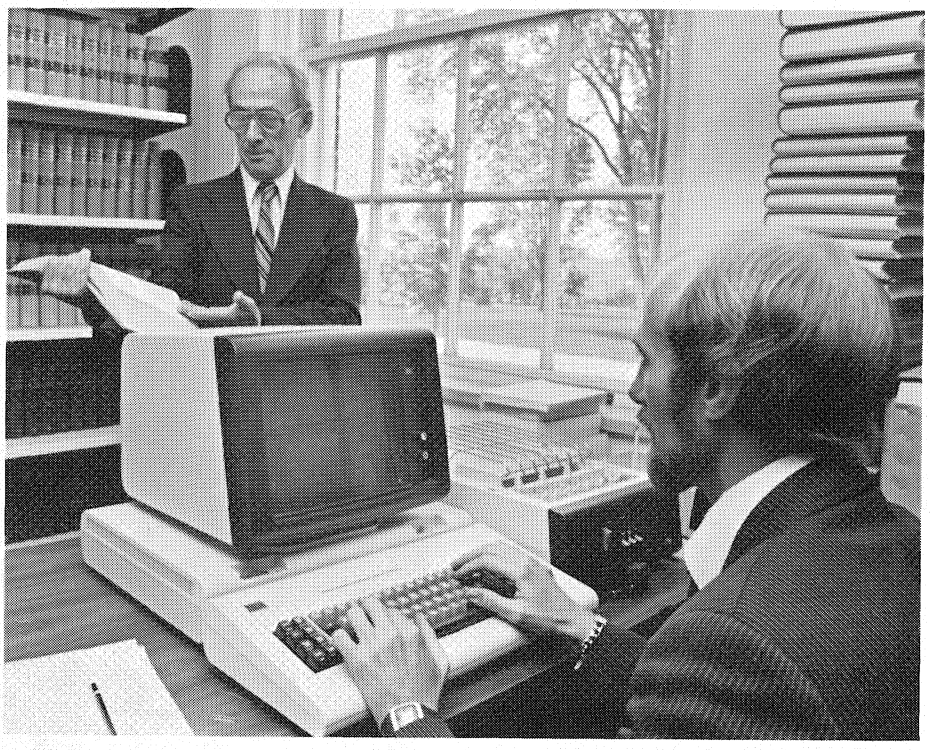

Le conseiller juridique Maurice Goulet et l'avocat Chris Holman utilisent le terminal d'ordinateur branché sur une banque de données d'ordre juridique qui leur épargne environ 75 pour cent du travail de recherche.

photo de Betty Taylor

Le personnel du service du Contentieux est maintenant en période d'adaptation. Chacun doit se familiariser davantage avec cette nouvelle méthode de travail. Mais M. Holman est d'avis qu'aucun de ses collèques ne voudra bientôt travailler autrement. La rapidité et l'efficacité de ce système de triage électronique sont une incitation à utiliser ce service. Comme il l'explique si bien: «cet appareil ne souffre pas de fatigue à la fin d'une journée de travail et ne commet jamais ni erreur ni oubli».

L'arrivée de ce nouvel appareil au service du Contentieux aura un impact considérable sur le travail de nos avocats. Cela ne veut pas dire qu'ils n'auront plus rien à faire, mais une partie du temps jadis consacré à la recherche pourra maintenant servir à une analyse plus complète des renseignements obtenus et à une meilleure préparation des causes à défendre.

Cette banque d'extraction de données juridiques est la propriété de la compagnie QL Systems Ltd., formée à la suite d'un projet sur l'utilisation de l'informatique dans l'exercice du Droit, qui a pris son origine à l'université Queen's de Kingston. Depuis sa création en 1973, QL Systems Ltd. s'est consacrée au développement et au maintien de la première banque commerciale d'extraction de données juridiques au Canada.

À la Société, le service du Contentieux n'est pas le seul à bénéficier d'une mine de renseignements semblable. Le Centre canadien de documentation sur l'habitation possède un terminal qui est branché sur plusieurs banques de données, afin de permettre à ses usagers d'entreprendre des recherches complètes sur tout ce qui touche l'habitation au Canada. □

Le CCH célèbre son quart de siècle

Plus de 120 représentants de l'industrie canadienne de l'habitation se sont récemment réunis dans la région de la Capitale nationale pour rendre hommage au travail du Conseil canadien de l'habitation et aux 25 ans que le CCH a consacrés à la promotion et à l'amélioration de l'habitation.

L'occasion était le lancement d'un séminaire spécial de trois jours sur une rétrospective de l'habitation que le Conseil avait organisé pour marquer le 25e anniversaire de sa fondation. Au cours des 25 dernières années, plus de 200 Canadiens de tous les coins du pays ont siégé au Conseil. Constructeurs, architectes, urbanistes et membres de diverses disciplines connexes, tous partageaient le but premier du Conseil, à savoir l'amélioration de l'habitation au Canada.

Les célébrations étaient rehaussées de la présence d'invités spéciaux, soit l'honorable Paul Cosgrove, ministre des Travaux publics, le président de la SCHL, M. R.V. Hession, M. William Teron, ancien président de la SCHL et membre du Conseil de 1969 à 1971, et le maire d'Ottawa, Mme Marion Dewar, qui a proclamé le vendredi 14 mai, Jour de l'habitation.

Par ailleurs, au dîner du 25e anniversaire du Conseil, qui a eu lieu à l'Hôtel Plaza de la Chaudière à Hull, l'attention s'est portée, à juste titre, sur deux des membres fondateurs, soit M. Andrew Hazeland, qui vit maintenant à Victoria, et M. Humphrey Carver, d'Ottawa.

Les deux hommes étaient architectes au service de la SCHL lorsque le président de la SCHL de l'époque, M. Stewart Bates, décida de constituer un groupe consultatif qu'il chargea de formuler des recommandations sur des questions comme l'urbanisme, l'amélioration des techniques de construction et l'amélioration de la qualité de l'habitation.

M. Carver présidait le groupe et M. Hazeland était le conseiller en habitation. Le point culminant des efforts que les deux hommes n'ont jamais cessé de déployer fut la création du Conseil canadien de l'habitation en 1956. Andrew Hazeland devenait le premier secrétaire-trésorier du Conseil et Humphrey Carver en est resté un des amis et conseillers avant d'en devenir finalement membre en 1968.

Les invités qui ont assisté à la soirée d'ouverture du séminaire en ont également appris davantage sur la longue histoire du Conseil lors d'un exposé présidé par M. Reg Harvey, qui était à la fois secrétaire-trésorier et directeur général du Conseil de 1960 à 1979.

Au dîner du 25e anniversaire du Conseil canadien de l'habitation, une attention particulière a été portée à deux membres fondateurs du Conseil. Le président Hession a présenté un souvenir

M. Harvey a rappelé que l'idée selon laquelle «l'amélioration de l'habitation au Canada» constituait un objectif national valable avait fait naître la conviction qu'il vaudrait mieux confier cette tâche à une organisation qui fonctionnerait en dehors des cadres de l'administration gouvernementale, même si elle était financée à même les deniers publics. De fil en aiguille, ce concept a abouti à une série de réunions exploratoires sur la possibilité de créer une organisation d'architectes, de constructeurs et d'hommes d'affaires désireux d'appuyer cet objectif.

La SCHL est convenue de financer les programmes du nouveau Conseil et de fournir en outre du personnel, des bureaux et des services. La première subvention d'exploitation a été une modeste somme de 25 000$ servant à lancer les premiers programmes du Conseil en 1957.

Au départ, le Conseil a cherché à encourager l'amélioration des habitations unifamiliales puisque c'était la question la plus préoccupante à l'époque. Pour cela, il a cherché des exemples des meilleures réalisations, qu'il a reconnues publiquement par un programme de prix. En même temps, le Conseil lançait un certain nombre d'autres programmes, notamment des enquêtes sur les causes de satisfaction et d'insatisfaction des consommateurs dans le domaine de l'habitation.

Cependant, si le Conseil s'est impliqué dans toute une gamme de programmes au cours des ans — allant des publications à l'organisation d'ateliers et de séminaires régionaux — c'est son programme de prix qui reste le mieux connu.

Depuis le début, son programme de prix a donné lieu à des expositions de modèles primés dans des bibliothèques, des galeries, des salons de l'habitation et ailleurs. Les modèles primés font générale-

à Humphrey Carver (photo à gauche) et à Andrew Hazeland (photo à droite) deux anciens employés de la Société. Au micro, Richard Hulbert, président du CCH.

ment l'object d'un reportage dans la plupart des revues canadiennes de consommation ainsi que dans les revues professionnelles.

Par conséquent, il convenait de créer une présentation photographique des lauréats de 1981 au Centre national des arts à la clôture de la conférence. Elle y est restée jusqu'au 9 juin.

Les lauréats sont choisis dans cinq régions du Canada. Ceux de 1981 sont:

COLOMBIE-BRITANNIQUE — «Coopérative de logement d'Alder Bay», Vancouver (C.-B.) *Architectes:* Downs/Archambeault et Davidson/Johnston. *Constructeur:* Smith Brothers and Wilson Ltd., Vancouver (C.-B.)

— «Résidence Aaron», London (Ont.) *Architecte:* Richard G. Henriquez, Vancouver (C.-B.)

— «Terrasse de False Creek», Vancouver (C.-B.) *Architecte:* James K.M. Cheng, Vancouver (C.-B.) *Constructeur:* Lee Chang and Associates, Vancouver (C.-B.)

RÉGION DES PRAIRIES — «Résidence Maduke», Leduc (Alb.) *Architecte:* Peter Hemingway, Edmonton (Alb.)

— «Calder Place», Edmonton (Alb.) *Architecte:* R.L. Wilkin, Edmonton (Alb.) *Constructeur:* Conifer Construction Ltd., Edmonton (Alb.)

RÉGION DU QUÉBEC — «Rue de Gaspé», Montréal (Qué.) *Architecte:* Dan S. Hanganu, Montréal (Qué.) *Constructeur:* Danurb Inc., Montréal (Qué.)

— «L'Allée des pignons», Longueuil (Qué.) *Architecte:* Jacques Belque, Montréal (Qué.) *Constructeur:* Construction Trebor Inc., Lachine (Qué.)

RÉGION DE L'ONTARIO — «Résidence McEwen», Garden Hill (Ont.) *Architectes:* Stephen Van Egmond/Irwin, Toronto (Ont.)

— «Résidence Lucas», Caledon East (Ont.) *Architectes:* Charles Simon/Henry Schefter, Toronto (Ont.)

— «Bedford Glen», Toronto (Ont.) *Architecte:* Annau Associates, Toronto (Ont.) *Constructeurs:* Cadillac Fairview Corporation Ltd., Willowdale (Ont.)

— «Logement scolaire de la rue Percy», Ottawa (Ont.) *Architecte:* W.G. Mohaupt, Ottawa (Ont.) *Constructeur:* R.J. Nicol Construction Ltd.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE — «Rénovation de Kimberley Row», Saint-Jean (Terre-Neuve) *Architecte:* Warren and Hawes Ltd., Saint-Jean (Terre-Neuve) *Constructeur:* Melendy's General Contractors Ltd., Saint-Jean (Terre-Neuve)

— «Maison Magee», Fort Elgin (Nouveau-Brunswick) *Concepteur:* Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, (Fredericton) (N.-B.)

— «Résidence Phillips», Wolfville (Nouvelle-Écosse) *Architecte:* Lydon Lynch Associates Ltd., Halifax (Nouvelle-Écosse)

En plus de ces projets, 22 autres ont fait l'objet d'un certificat de mérite. □

Changements apportés à la région du Québec

La composition et la désignation des districts administratifs de la région du Québec ont été changées récemment afin d'être plus conformes à la réalité géographique de la province.

Le district Est a été redésigné district Nord et le district Ouest, district Sud.

Les bureaux de Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski et Val d'Or sont situés dans le district Nord et ceux de Montréal, Laval, Longueuil et Sherbrooke forment le district Sud. La succursale de Hull est passée du district Sud au district Nord afin d'assurer une plus juste répartition du travail et des responsabilités.

C'est M. Robert Labelle qui est le directeur du district Nord tandis que M. Denis Pagé est le directeur du district Sud. □

HABITAT à vendre

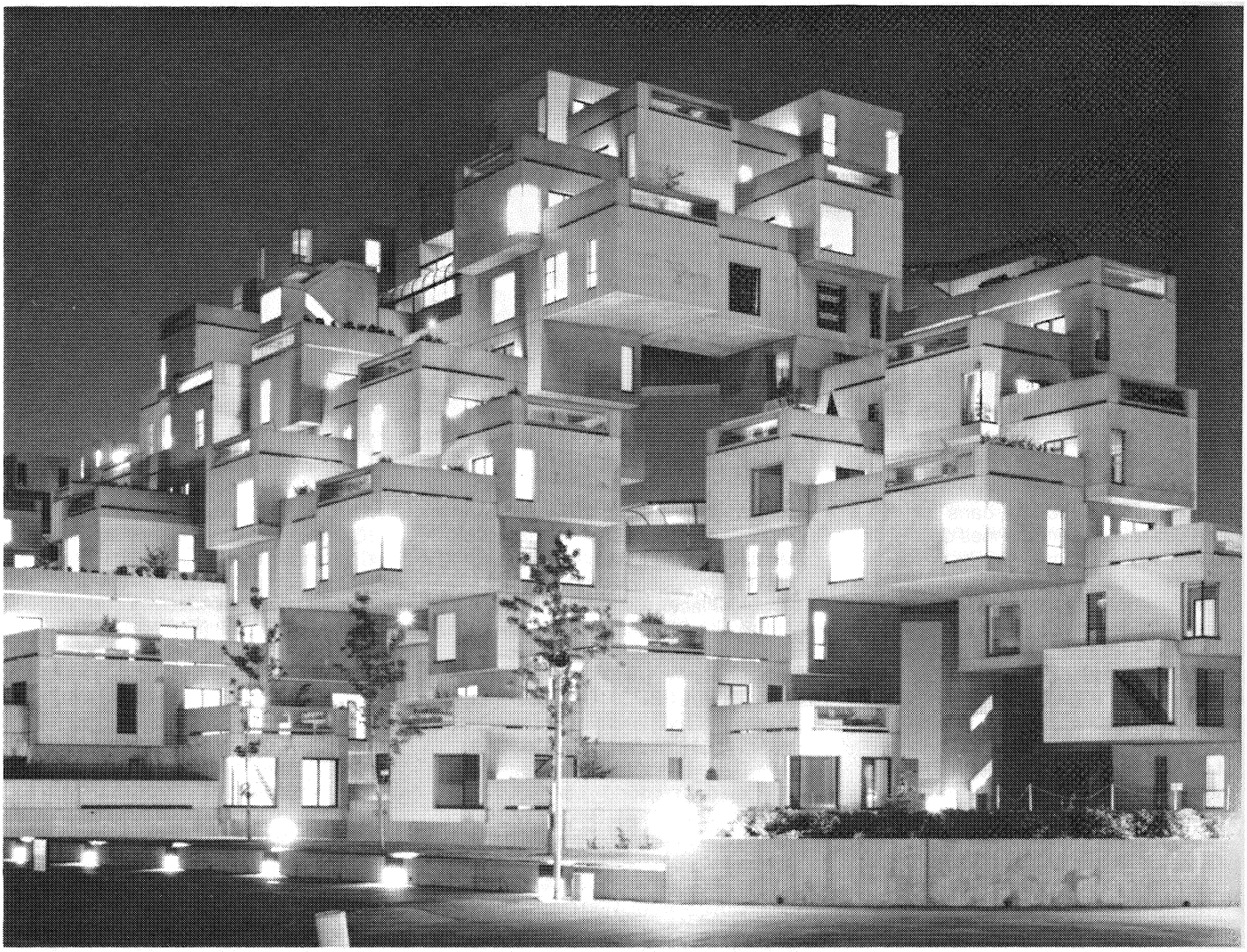

La SCHL a lancé un appel d'offres auprès des investisseurs intéressés à acheter HABITAT 67, un groupe de résidences modulaires créées lors de la tenue de l'Exposition universelle. Aucun prix n'a été fixé mais la Société se réserve le droit de refuser toute offre jugée déraisonnable. □

parlons argent

Le bureau de Clarkson Gordon a préparé une nouvelle brochure touchant les changements au régime de l'impôt sur le revenu apportés par le Budget fédéral du 28 juin 1982. Cette brochure est disponible gratuitement des bureaux de Clarkson Gordon ou de la rédactrice en chef de Perspective.

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-LOGEMENT

par James A. Morrisey, C.A.

(James Morrisey est spécialiste des questions fiscales au bureau d'Ottawa de Clarkson Gordon, comptables agréés)

La plupart des gens ont déjà entendu parler du Régime enregistré d'épargne-logement (REÉL) et ont souvent eu l'occasion de voir des annonces à ce sujet dans les médias. Cependant, nombreux sont ceux qui ne comprennent pas tout à fait le but du REÉL et les avantages fiscaux qu'il comporte. J'examinerai dans cet article les buts de ce régime et j'essaierai de donner une idée du dégrèvement d'impôt qui peut vous être consenti.

C'est en 1974 que le gouvernement fédéral a mis au point les REÉL pour tenter de stimuler le marché du logement au Canada et de fournir une aide — sous forme d'allègement fiscal — aux personnes qui économisent pour acheter une maison. Voici, brièvement, comment le régime fonctionne. Par l'intermédiaire d'une institution financière, (banque, compagnie fiduciaire, etc.) le contribuable effectue des contributions pendant plusieurs années à un REÉL et profite d'un dégrèvement d'impôt pour ces versements annuels (selon les conditions décrites ci-après). L'institution financière investit ces contributions au nom de celui qui les a faites et le revenu qui en découle s'accumule franc d'impôt, au profit de ce dernier, dans le cadre du régime. Quand le propriétaire du régime achète une maison, les fonds peuvent être retirés totalement exempts d'impôts s'ils servent pour l'achat de la maison.

Peut *se constituer* un REÉL quiconque habite le Canada, est âgé d'au moins 18 ans et n'a jamais participé à un REÉL auparavant. De plus, un particulier ou son conjoint avec qui il a habité ne doit pas, durant l'année de la demande et jusqu'au moment de celle-ci, ou durant l'année qui la précède, avoir été propriétaire d'une maison (en copropriété ou autrement) qui aurait été occupée par quiconque à n'importe quel moment de l'année.

Cette dernière condition a une application très vaste et peut, par exemple, rendre une personne inadmissible au REÉL si elle-même ou son conjoint a eu des intérêts dans un bien immeuble utilisé comme lieu d'habitation, soit directement ou indirectement au moyen d'une association.

Le contribuable n'a le droit d'avoir qu'un seul régime au cours de sa vie, mais celui-ci peut durer jusqu'à vingt ans. En général, on doit toucher en une seule fois le produit global du régime. Une fois que le retrait a été fait, le régime est annulé et il devient donc impossible à ce contribuable de profiter de nouveau de cet avantage. Si les fonds ne sont pas retirés après vingt ans, le produit total du régime peut devenir imposable. Cependant, le contribuable peut transférer son régime d'une institution financière à une autre, sans pour autant avoir à payer d'impôt.

Ainsi, une personne peut verser jusqu'à 1 000$ par année et bénéficier d'une réduction d'impôt correspondant au montant de sa contribution au régime durant la même année civile (au taux d'imposition le plus élevé, soit 46, un versement de 1 000$ représente une économie de 460$). Il ne faut pas oublier que la somme totale de toutes les contributions (en excluant les revenus qu'elles produisent) ne doit pas dépasser 10 000$ pour toute la durée du régime. On peut donc déposer 1 000$ pendant 10 ans ou 500$ pendant 20 ans. Il n'est pas nécessaire de contribuer tous les ans et le montant peut être inférieur à 1 000$. Cependant, il est important que les contributions ne dépassent pas la limite annuelle ou la limite globale déjà mentionnée; sinon, le régime pourrait être annulé et son produit, devenir imposable.

Les versements peuvent être faits jusqu'à l'année de l'achat de la maison, inclusivement. Cependant, une fois que le contribuable ou son conjoint a acquis une maison et si les fonds n'ont pas été retirés, il n'est plus possible de contribuer tant que la maison appartient au contribuable ou à son conjoint.

Dès que les fonds ont été touchés, le régime cesse d'exister et, en conséquence, il est désormais impossible de participer à un autre régime de ce genre. Il est donc préférable de retarder le retrait des sommes jusqu'à l'année de l'achat de la maison. Le produit du régime sera totalement exempt d'impôt à condition que les fonds retirés soient utilisés pour l'achat d'une maison (neuve ou non) au cours de l'année où a eu lieu le retrait ou dans 60 jours après cette même année. Si seulement une partie du produit du régime sert à l'acquisition de la maison, le reste deviendra imposable pour l'année où il aura été perçu. Si les montants touchés ne sont pas employés pour l'achat d'une maison durant l'année du retrait ou dans les 60 jours suivant la fin de cette année, ils seront imposables pour l'année où le retrait a été effectué. Cependant, on peut obtenir une réduction d'impôt pour l'année de l'achat de la maison, si cette dernière a été acquise dans les trois ans qui suivent le retrait des fonds.

Il ne faut pas oublier que toute personne a le droit de se constituer une REÉL pourvu que les conditions susmentionnés soient remplies. Ainsi, mari et femme peuvent chacun avoir leur propre régime et utiliser le produit de ces régimes pour l'achat de la même demeure. Par conséquent, si chacun des conjoints contribue au maximum aux deux régimes, le couple pourrait profiter de 20 000$ exempts d'impôt. Évidemment, si les deux REÉL servent à l'acquisition de la maison, les deux participants devront alors acheter leur maison en copropriété.

Il ne faut pas oublier que la contribution au régime réduit le revenu net imposable du contribuable. En conséquence, le conjoint dont le revenu est peu élevé peut quand même profiter d'un REÉL dans la mesure où sa cotisation augmente les déductions personnelles réclamées par le conjoint. Voyons l'exemple suivant: une femme mariée a un revenu net de 2 000$ et n'a pas fait de versement à un REÉL. Le mari peut réclamer une déduction personnelle de 1 270$ pour sa femme (le revenu de l'épouse, 2 000$, a été soustrait du revenu maximal déductible pour une personne à charge, soit 3 370$). Cependant, si la femme a participé pour 1 000$ à un REÉL, son revenu net se trouve réduit à 1 100$, ce

suite à la page suivante

parlons argent

qui permet au mari de bénéficier d'une déduction de 2 270$.

Comme nous l'avons déjà mentionné, si les fonds sont utilisés pour l'achat d'une maison, ils sont perçus exempts d'impôt. En fait, le terme «maison» représente plusieurs choses et inclut par exemple les immeubles en copropriété, les maisons mobiles, les maisons-bateaux, ou des intérêts communs dans ces bâtiments.

On peut trouver des renseignements supplémentaires sur les règlements fiscaux concernant les REÉL dans la brochure publiée par Revenu Canada et intitulée «Régime enregistré d'épargne-logement», ainsi que dans la circulaire 75-18R4 qui porte le même titre. Vous pouvez obtenir ces deux documents au bureau de district d'impôt fédéral le plus proche. □

Les femmes-cadres du Québec

Un pas de plus vers l'égalité

Dans le cadre du programme d'égalité d'accès, Raymond Dubois, agent principal de formation du Québec, organisait un atelier destiné aux femmes-cadres pour leur permettre d'être plus à l'aise dans leur rôle avec leurs supérieurs, leurs collègues et leurs employés. Le projet a reçu l'appui inconditionnel du Directeur général, Fernand Perreault.

Un sondage auprès des femmes-cadres a d'abord permis à ces dernières de manifester leur intérêt face à la tenue d'un tel atelier. Sur environ 40 femmes consultées, 35 ont spontanément demandé d'être inscrite à l'atelier. Ainsi deux sessions de deux jours ont été organisées auxquelles 27 femmes ont pu participer. Un premier atelier se tenait les 29-30 avril et un second les 17-18 juin 1982. Un troisième pourrait avoir lieu dans quelques mois, si les fonds sont disponibles.

Le contenu de l'atelier a été déterminé en collaboration avec l'animatrice, Louise Miron, psychologue-consultante de l'extérieur, dont l'expérience de travail avec des femmes et la compétence étaient déjà reconnues par un groupe d'employées de la SCHL.

L'atelier portait entre autres sur les changements de rôles, les espoirs, la socialisation des femmes, le développement des stéréotypes ainsi que le maintien des rôles traditionnels. Ainsi, les participantes ont pu échanger des idées sur les stéréotypes auxquels elles sont confrontées dans leur carrière, sur leurs communications avec divers groupes d'hommes, de femmes et autres groupes hétérogènes de l'intérieur et (ou) de l'extérieur.

Une place importante fut faite aux discussions ayant trait aux interrelations des femmes-cadres avec leurs supérieurs (des deux sexes) et les employé(e)s sous leur surveillance. L'insertion de divers jeux de rôles a permis une véritable prise de conscience des sources et diverses formes de pouvoirs (formels et informels) et du développement souhaitable de certains objectifs de croissance, par l'affirmation non équivoque des compétences de chacune à l'intérieur de l'organisation.

Les femmes-cadres, bien qu'encore trop peu nombreuses, sont une ressource importante de la Société. Leur contribution à l'avancement de l'organisation ira en s'accroissant dans la mesure où elles s'imposeront davantage. Avec le concours et le support de leurs collègues masculins, elles pourront développer au maximum leur potentiel et leur créativité dans le meilleur intérêt de la SCHL et des diverses clientèles qu'elle dessert. C'est d'ailleurs l'objectif premier qu'elles se sont donné au terme de ces ateliers. □

EN FORME MAINTENANT
...ET COMMENT!

Comment éviter de devenir en forme.

Il y a beaucoup de bons moyens de devenir en forme. Mais il y a aussi d'excellentes façons de ne pas y arriver. En voici trois:

1. Essayez de dépasser la limite de vos forces.
2. Dites-vous que «plus ça fait mal, plus ça fait du bien».
3. Tâchez de rattraper en une heure dix années d'inactivité.

Sachez qu'aucun exercice n'a besoin d'être pénible pour être bénéfique. L'exercice vous fera du bien, bien avant que vous n'atteigniez le seuil de la douleur.

Pour être en forme, vous devez être actif. Mais n'en faites pas trop. L'activité physique et le bon sens vont de pair.

Pouvez-vous améliorer votre forme sans douleur et sans excès? Oui... et comment!

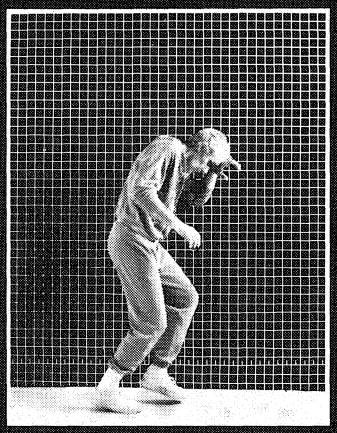

PARTICIPACTION

LES GAGNANTS DU CONCOURS DE PHOTOS

First prize — slides / Premier prix — diapositives **Robert S. Walker**